



**Date de convocation :**  
**27 mai 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : **14**

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 6.1

**Urbanisme -  
Bilan de la concertation et  
arrêt du projet de la 1ère  
Révision du Plan Local  
d'Urbanisme de la  
Commune de BOUSSENS**

L'an **deux mille dix-neuf** et le **03 juin**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire (Proc.).

**Présents :** M. RAMEAU (Proc.), Mmes GÉRARD, SAINT-SUPERY, M. RIVIERE, Mmes DALLAZANNA, M. PIZZATO (Proc.), Mmes AIMONE-CAT (Proc.) et M. ROUCH.

**Absente :** Mme TONELLO.

**Absents excusés :** M. AMOUROUX (Proc. à M. PIZZATO), M. LIVOTI (Proc. à M. SANS), Mme TOUZANNE (Proc. à Mme AIMONE-CAT) et Mme CAHUZAC (Proc. à M. RAMEAU).

**Madame Sylvie GÉRARD** est élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-6, L.153-14 et R.153-3 ;

Vu la délibération n° 2017-1-3 prescrivant la révision du PLU, en date du 10 janvier 2017, délibération précisant les motifs pour lesquels il est nécessaire d'engager la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation ;

Vu les modalités de concertation fixée dans la délibération n° 2017-1-3, à savoir :

- Insertion dans le bulletin municipal d'articles présentant l'état d'avancement du projet de révision du PLU,
- Information sur le panneau d'information lumineux au fur et à mesure de l'avancement des études, avec mise à disposition au public d'un cahier de recueil des observations à la Mairie ;
- Insertion dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Commune d'articles présentant l'avancement du projet de PLU ;
- Organisation d'une réunion publique de présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en Mairie.

Vu le débat du Conseil Municipal du 12 mars 2018 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le rapport de présentation, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Considérant que la concertation réalisée a consisté en :

- L'information sur le démarrage des études de révision du PLU et le choix du bureau d'études dans le bulletin municipal « Vivre à Boussens » du premier semestre 2017, en juin 2017 ;
- L'information sur l'avancement de la révision du PLU dans le bulletin municipal « Vivre à Boussens » du second semestre 2017, en décembre 2017 ;
- L'information sur le contenu du PLU, les modalités de la concertation et le planning général, dans le bulletin municipal « Vivre à Boussens » premier semestre 2018, en juin 2018 ;
- L'information sur le contenu du PLU et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le bulletin municipal « Vivre à Boussens » du second semestre 2018, en décembre 2018 ;
- L'organisation d'une réunion publique le 08 mars 2018 exposant le diagnostic, l'état initial de l'environnement et le projet d'aménagement et de développement durables ;
- La mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en Mairie tout au long de la procédure ;

Considérant qu'à l'issue de la concertation avec le public, le projet de PLU ne nécessite aucun ajustement ;

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration mais également aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers, s'ils en font la demande ;

Considérant que le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Boussens, telle qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être arrêté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de tirer le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Boussens tel qu'il est annexé à la présente ;
- précise que conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis :
  - à l'ensemble des Personnes Publiques Associées à la procédure, aux communes limitrophes, aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale et aux personnes qui ont demandé à être consultées ;
  - à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) ;
  - à la Mission Régionale d'Autorité environnementale - MRAe d'Occitanie.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le **06 juin 2019**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **04 juin 2019**

Le Maire,  
Christian SANS

